

Conditions générales du PASS 13 * (CG)

1. Présentation du projet

L'État du Valais relance, en collaboration avec l'Union des Transports publics valaisans, le nouveau titre de transport public valable sur le territoire valaisan qui a pour but d'encourager l'utilisation des transports publics.

2. Objet :

2.1. Généralités

Les présentes CG régissent les conditions d'utilisation des crédits de transport public PASS 13* (ci-après PASS 13*) proposés par l'État du Valais, sis à la Rue des Creusets 5, 1950 Sion, Suisse (ci-après le Canton).

La vente est réalisée exclusivement en ligne par l'intermédiaire de l'e-shop disponible sur le site www.valais.ch (ci-après e-shop) exploité par Matterhorn Region AG, Avenue de Tourbillon 11, 1950 Sion (ci-après MRAG).

L'utilisation est uniquement possible avec l'application pour smartphone FAIRTIQ mise à disposition par la société de FAIRTIQ SA, Aarberggasse 29, 3011 Berne (ci-après « FAIRTIQ »).

L'acceptation des conditions générales de MRAG et FAIRTIQ est nécessaire à l'achat et l'utilisation du PASS 13*.

2.2. Définitions

Sans mention contraire, le terme « client » s'applique aux clients privés.

Les *clients* sont les personnes faisant l'acquisition d'un ou plusieurs PASS 13* pour leur propre utilisation ou pour des utilisateurs tiers.

Les *utilisateurs* sont les personnes ayant acquis un PASS 13* en tant que client ou par l'intermédiaire d'un client.

2.3. Description du produit

Le PASS 13* consiste en un crédit de transport public valable pour l'achat de billets de transport public avec l'application FAIRTIQ, pour des trajets intégralement sur le territoire valaisan.

Le PASS 13* acheté est matérialisé par un code promotionnel à enregistrer dans l'application FAIRTIQ afin de bénéficier du crédit de transport public acquis. Le crédit obtenu correspond au montant d'achat additionné d'un bonus.

2.4. Dispositions applicables

Les présentes CG complètent l'ensemble des dispositions tarifaires en vigueur des entreprises de transport public suisses participantes au service direct selon l'art. 16 de la loi fédérale sur le transport de voyageurs (LTV, RS 745.1).

Par ailleurs, le transport du client est soumis aux lois, prescriptions et tarifs en vigueur.

Pour le surplus, les conditions générales de MRAG (<https://www.valais.ch/shop/fr/pages/allgemeine-geschaeftsbedingungen>) et de FAIRTIG AG (CGV | FAIRTIQ) s'appliquent.

En cas de contradiction entre les conditions générales, les présentes CG font foi.

3. Achat

3.1. Principes généraux

Tout achat d'un PASS 13* sur le site de vente en ligne de MRAG vaut acceptation des présentes CG par le client.

Tout achat d'un PASS 13* à des fins commerciales (revente, notamment) est interdit.

Pour être valable, toute condition contraire ou dérogeant aux présentes conditions générales requiert au préalable la confirmation écrite du Canton.

Pour le surplus, les conditions générales de MRAG s'appliquent.

3.2. Clients

Seuls les clients majeurs, capables de discernement et n'étant pas placés sous curatelle peuvent passer des commandes sur l'e-shop.

3.3. Procédure d'achat

Les PASS 13* peuvent être acquis en commandant via l'e-shop du site www.valais.ch.

Pour passer sa commande, le client doit suivre la procédure indiquée sur l'e-shop. Toute autre procédure de commande est exclue.

Pour la procédure d'achat, les conditions générales de MRAG font foi, en particulier le point IV étant précisé que, dans le cadre du PASS 13*, le co-contractant est le Canton.

Le Canton se réserve le droit de refuser une commande à sa seule et entière discrétion et sans obligation de motiver sa décision. Dans ce cas, le client sera informé et les éventuels paiements déjà effectués lui seront remboursés. Toute autre revendication est exclue.

3.4. Confirmation et livraison de la commande

La confirmation et la livraison de la commande se fait exclusivement par e-mail. L'adresse e-mail indiquée lors de la commande ne peut pas être modifiée ultérieurement.

3.5. Obligations du client

Le client est tenu de fournir une adresse électronique valide à laquelle seront envoyées toutes les communications relatives à la commande. Il incombe au client de veiller à la validité de cette adresse et de prendre connaissance des e-mails reçus de MRAG. En outre, le client doit également veiller à la configuration – et à la vérification régulière – de son dossier « spam » afin de s’assurer qu’il ne contient pas de message de MRAG. Tout message électronique adressé au client est considéré comme parvenu à ce dernier à la date et à l’heure de sa réception effective, mais au plus tard 24 heures après son envoi par MRAG.

Le client s’engage à payer le prix demandé à l’aide d’un des moyens de paiement disponibles. L’utilisateur du PASS 13* sera sollicité pour une enquête de marché de la part de FAIRTIQ.

3.6. Droit de contestation

Dès la réception de la confirmation d’achat, l’achat ne peut plus être annulé.

Le client ne dispose d’aucun droit de retrait ou droit de rétractation.

4. Application FAIRTIQ

4.1. Principes généraux

Les principes ci-dessous s’appliquent.

Pour le surplus, les conditions générales de FAIRTIQ s’appliquent.

4.2. Acquisition de l’application FAIRTIQ

Le client doit installer l’application FAIRTIQ sur son smartphone en la téléchargeant depuis Téléchargement App Store ou Google Play Store (<https://fairtiq.com/fr-ch/passagers/comment-utiliser-fairtiq>) et créer un compte utilisateur.

4.3. Validité et utilisation du PASS 13* avec l’application FAIRTIQ

Le PASS 13* doit être activé en entrant le code promotionnel reçu par email dans l’application FAIRTIQ. Le PASS 13* est valable 12 mois à partir de l’activation. Il n’est pas possible d’en prolonger la validité.

Pour des trajets réalisés totalement ou partiellement hors du territoire valaisan, le PASS 13* n’est pas valable. Cependant, il est toujours possible d’utiliser l’application FAIRTIQ aux conditions habituelles.

Le client est seul responsable de l’utilisation, du transfert éventuel et de la conservation du PASS 13* qu’il a acquis.

Le PASS 13* n’est ni remplacé, ni remboursé en cas de vol, de perte ou de détérioration. Toute responsabilité du Canton, de FAIRTIQ ou MRAG en cas d’utilisation d’un avoir transport public par des personnes non autorisées est exclue.

4.4. Particularités du crédit

Chaque code promotionnel envoyé à un client par e-mail ne peut être utilisé qu'une seule fois. Il est possible de renouveler son crédit durant la période du test ou d'en faire l'achat pour un tiers. Il est conseillé d'activer un nouveau crédit seulement après épuisement du crédit précédent dans l'application FAIRTIQ (un seul compte utilisateur et un seul code promotionnel à la fois). Le nouveau code promotionnel active un nouveau crédit valable 12 mois.

Le client n'est pas autorisé à charger le PASS 13* sur plusieurs comptes utilisateurs FAIRTIQ ouverts à son nom. En cas de changement de numéro de téléphone mobile et du compte utilisateur FAIRTIQ qui y est relié, le client doit s'adresser à l'assistance clientèle de FAIRTIQ pour le transfert du PASS 13* sur le nouveau compte utilisateur FAIRTIQ via l'application FAIRTIQ.

4.5. Utilisation abusive/frauduleuse

La revente ou l'utilisation du PASS 13* à des fins commerciales, quelle que soit la forme, est interdite. La reproduction ou la modification de codes promotionnels est interdite.

En cas d'abus, le client s'expose en outre à des poursuites judiciaires.

5. Remboursement

A compter de la date d'enregistrement du code promotionnel dans l'application FAIRTIQ, le PASS 13* est valide 12 mois. Il n'existe aucun droit au remboursement avant la fin de la durée de validité du PASS 13*.

A la fin de la durée de validité du PASS 13*, si le montant utilisé du crédit est inférieur au prix d'achat du PASS 13* (CHF 160.-, CHF 375.-), la différence est remboursée sous la forme d'un crédit à utiliser avec l'application FAIRTIQ, valable 24 mois sur l'ensemble du territoire suisse.

Le montant du remboursement correspond à la différence entre le prix d'achat du PASS 13* et la part utilisée du crédit.

Si le montant dépensé du crédit est supérieur au prix d'achat du PASS 13*, aucun remboursement n'est accordé.

6. Responsabilités et limitations

Le client reconnaît que l'utilisation d'Internet comporte certains risques. Il lui incombe de se protéger de façon adéquate contre les malwares et autres programmes malveillants (virus, etc.). Toute responsabilité du Canton, MRAG, FAIRTIQ ou des partenaires concernant le contenu, la vente, la fonctionnalité et l'utilisation du PASS 13*, y compris la responsabilité concernant les programmes malveillants (malwares), est exclue dans les limites prévues par la loi.

Sont exclus de la responsabilité les dommages causés par des cas de force majeure, des incendies, des explosions, des pannes d'électricité, des tremblements de terre, des inondations, de graves tempêtes, des grèves, des embargos, des actes des autorités civiles ou militaires, la guerre, le terrorisme (y compris le cyberterrorisme) et des ordres des autorités. Le Canton, MRAG ou FAIRTIQ ne sont pas non plus responsables en cas de manquement du client.

7. Nullité partielle

Si une ou plusieurs disposition.s des présentes CG s'avèrent nulle.s, contraire.s à la loi ou de toute autre manière sans effet, la validité de l'ensemble du contrat/des conditions générales n'en sera pas affectée. La clause sans effet sera remplacée par une autre disposition qui se rapproche le plus possible du contenu économique de la disposition invalide ou par la réglementation légale applicable.

8. Modification des CG

Le Canton se réserve le droit d'adapter ou de modifier les présentes CG à tout moment. De même, il peut décider de suspendre ou d'interrompre ce projet pilote.

La version de ces CG en vigueur au moment de la commande fait foi.

9. Versions linguistiques

Les conditions générales sont rédigées en français, en anglais et en allemand. En cas d'informations contradictoires, la version française fait foi.

10. Droit applicable et for

Les présentes CG et l'ensemble des relations juridiques entre le Canton, MRAG ou FAIRTIQ et le client sont régies par le droit suisse, à l'exclusion des dispositions du droit international privé et de la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM).

Le for exclusif et le lieu d'exécution sont Sion (Suisse).